

La République du travail : 1848 et l'invention d'un républicanisme socialiste ouvrier

Samuel Hayat, CNRS (CERAPS)

Paru dans Olivier Christin (ed.), *Républiques et républicanismes. Les cheminements de la liberté*, Le Bord de l'eau, p. 177-193

Au cœur des rapports entre républicanisme et mouvement ouvrier au XIXe siècle se trouve une énigme : le républicanisme, y compris le républicanisme le plus social, tel qu'il se déploie en France de Mably à la Révolution française en passant par Rousseau, n'a pas grand-chose à voir avec le monde ouvrier et avec ce que l'on appellera plus tard le mouvement ouvrier. Et pourtant, au cours du XIXe siècle, les ouvriers urbains jouent un rôle crucial dans les épisodes insurrectionnels républicains, et en particulier dans la révolution de 1848, révolution faite au nom de la République et débouchant sur l'instauration d'une République. Comment expliquer cette mobilisation constante des ouvriers pour une République qui, au fond, ne les concerne pas ? C'est à cela que je vais essayer de répondre, en reprenant à grands traits l'histoire du mouvement ouvrier autour de la révolution de 1848, mon hypothèse étant qu'il s'invente alors dans ces années un républicanisme spécifiquement ouvrier, à tonalité non pas sociale mais socialiste, et que c'est bien ce républicanisme-là, visant la constitution d'une « République du Travail »¹, qui est mobilisateur pour le monde ouvrier tout au long du siècle.

Le républicanisme sans les ouvriers

L'idée que le républicanisme est étranger au monde ouvrier renvoie à deux choses : premièrement, de manière triviale, que le républicanisme est une invention savante, en référence à des expériences passées (de Rome aux républiques italiennes ou suisses) dont les travailleurs ont toujours été exclus, et qui se diffuse principalement par des milieux lettrés². Deuxièmement, de manière moins triviale, il s'agit de mettre l'accent sur le fait que les

¹ Pierre-Joseph Proudhon, « Cavaignac », *Le Peuple*, 5 décembre 1848

² John Greville Agard Pocock, *Le moment machiavélien : la pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, Paris, Presses universitaires de France, 1997 [1975]

républicains, au moins jusqu'aux années 1820, ne s'intéressent presque jamais à la question ouvrière en tant que telle, c'est-à-dire à la question du travail et de son organisation. Il existe bien un républicanisme fortement social, défendant le droit à l'existence, s'interrogeant sur les conditions sociales de l'égalité politique, attentif à la justice distributive, à la question de la propriété, allant jusqu'à la défense de la communauté des biens, mais même alors la question du travail, de la production, des rapports de production, est quasiment absente³.

Or cette ignorance de la question ouvrière par les républicains n'est pas sans conséquence sur leurs rapports avec le monde ouvrier. Au XIX^e siècle, ce monde ouvrier est un monde fragmenté, on compte quelque 3 ou 4 millions d'ouvriers, dont un tiers de femmes, répartis dans plus d'un million d'entreprises⁴. L'expérience ouvrière est minoritaire en France, loin derrière le poids démographique de la paysannerie, et est alors principalement urbaine, les grandes usines implantées dans le monde rural restant relativement peu nombreuses tout au long du siècle. C'est avant tout le monde de ce qu'on appelle les « ouvriers de métier »⁵, au rapport au travail proche de celui des artisans, mais soumis aux fluctuations économiques et au pouvoir des détenteurs de capitaux – fournisseurs et marchands. Or les métiers, qui organisaient sous l'Ancien Régime en grande partie la production et l'échange économique de biens manufacturés par le biais des corporations, perdent toute assise légale au moment de la Révolution. Dans un contexte de forte conflictualité autour de l'organisation du monde du travail entre anciennes élites corporatives et mouvements compagnonniques, le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier interdisent en 1791 les corporations et toute forme de coalition entre travailleurs⁶. On peut voir là le point de départ du mouvement ouvrier français contemporain : l'interdiction des corporations amène les ouvriers de métier, les ouvriers des corps d'état, jusque là organisés de façon figée et hiérarchique, à repenser leur formes

³ Sur ce républicanisme social, voir Stéphanie Roza et Pierre Crétois (dir), *Le républicanisme social: une exception française ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014 ; Stéphanie Roza, *Comment l'utopie est devenue un programme politique: du roman à la Révolution*, Paris, Classiques Garnier, 2015 ; sur le républicanisme français des années 1810-1820, voir Robert S. Alexander, « Restoration Republicanism reconsidered », *French History*, vol. 8, n°4, 1994, p. 442- 469 ; Pamela M. Pilbeam, « Republicanism in Early Nineteenth-Century France, 1814-1835 », *French History*, vol. 5, n°1, 1 mars 1991, p. 30- 47.

⁴ Gérard Noiriel, *Les Ouvriers dans la société française: XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1986 ; Alain Dewerpe, *Le Monde du travail en France, 1800-1950*, Paris, A. Colin, 1989 ; Roger Magraw, *A history of the French working class*, 2 vol., Oxford, Blackwell, 1992

⁵ Bernard H. Moss, *Aux origines du mouvement ouvrier français : le socialisme des ouvriers de métier, 1830-1914*, Paris, les Belles lettres, 1985 [1976] ; William Hamilton Sewell, « Artisans, factory workers, and the formation of the French working class, 1789-1848 », in *Working-class formation: nineteenth-century patterns in Western Europe and the United States*, Aristide R. Zolberg et Ira Katznelson (dir), Princeton, NJ, Princeton university press, 1986, p. 45- 70.

⁶ Philippe Minard, « Le métier sans institution : les lois d'Allarde-Le Chapelier de 1791 et leur impact au début du XIXe siècle », in *La France, malade du corporatisme ? : XVIIIe-XXe siècles*, Steven Laurence Kaplan et Philippe Minard (dir), Paris, Belin, 2004, p. 81- 95

d'organisation pour s'adapter au nouveau contexte légal, aux nouvelles valeurs et bientôt aux transformations socio-techniques permises ou accélérées par la libéralisation des métiers et les logiques de concurrence généralisée qui l'accompagnent⁷. Le mouvement ouvrier se constitue donc, sans référence au républicanisme, mais de manière très pratique, à partir des tentatives de certains travailleurs, principalement des ouvriers de métier, pour penser les moyens de retrouver un contrôle sur le travail, selon des formes qui ne seraient plus celles, hiérarchiques, inégalitaires et éparpillées, des corporations⁸.

On voit donc la tension qui existe, dès le départ, entre républicanisme et mouvement ouvrier : non seulement il y a une ignorance réciproque, le républicanisme ne parlant pas du processus de production, et le mouvement ouvrier se préoccupant avant tout de celui-ci, mais il y a aussi une difficulté particulière. Il s'agit du poids spécifique de la mémoire corporative et compagnonnique, largement réinventée et ré-enchantée, mais renvoyant néanmoins à une aspiration profonde des ouvriers à contrôler le travail – aspiration qui n'entre pas facilement dans le cadre d'un républicanisme attaché au règne de la loi, hostile aux corps intermédiaires et à l'expression des intérêts particuliers. En conséquence, républicanisme et mouvements ouvriers connaissent, de la Révolution aux premières décennies du XIX^e siècle, des évolutions essentiellement séparées. Sous la Restauration, les républicains s'engagent au côté des libéraux dans des associations et des sociétés secrètes⁹, les plus radicaux redécouvrent Babeuf par le biais de Buonarroti¹⁰, tandis que les ouvriers, de leur côté, inventent des solutions partielles, locales, précaires, comme les prud'hommes à Lyon, ou les sociétés de secours

⁷ Sur ce mouvement, on peut se référer entre autres aux travaux d'Alain Cottureau, François Jarrige ou William Sewell, notamment Alain Cottureau, « Justice et injustice ordinaire sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales (1806-1866) », *Le Mouvement social*, n°141, 1 octobre 1987, p. 25- 59 ; Alain Cottureau, « La désincorporation des métiers et leur transformation en « publics intermédiaires » : Lyon et Elbeuf, 1790-1815 », in *La France, malade du corporatisme ? : XVIIIe-XXe siècles*, Steven Laurence Kaplan et Philippe Minard (dir), Paris, Belin, 2004, p. 97- 145 ; François Jarrige, *Au temps des tueuses de bras : les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle, 1780-1860*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009 ; William Hamilton Sewell, *Gens de métier et révolutions : le langage du travail, de l'Ancien régime à 1848*, Paris, Aubier-Montaigne, 1983 [1980]

⁸ La référence au mot « république » n'est pour autant pas nécessairement absente, le mot pouvant désigner sous l'Ancien Régime une tendance à l'insoumission collective, comme la dénonciation au XVIII^e siècle de la « république » des papetiers étudiée par François Jarrige, « La longue agonie de la « République » des ouvriers papetiers : insubordination et normalisation au travail (France, début du XIX^e siècle) », *Revue d'histoire du XIX^e siècle. Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle*, n°42, 15 juillet 2011, p. 101- 118. Mais cela ne renvoie alors pas au républicanisme comme idéologie portée par les républicains.

⁹ Robert S. Alexander, *Re-writing the French revolutionary tradition*, Cambridge, Cambridge university press, 2003.

¹⁰ De ce point de vue la Charbonnerie, complot visant à renverser les Bourbons, joue un rôle fondamental, mais alors le public visé est bien plutôt l'armée et les élites lettrées que le monde ouvrier. Alan B. Spitzer, *Old hatred and young hopes, the French carbonari against the Bourbon restoration*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1971 ; Pierre-Arnaud Lambert, *La charbonnerie française : 1821-1823 du secret en politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1995. Pour une histoire plus large des sociétés secrètes, voir Jean-Noël Tardy, *L'âge des ombres : complots, conspirations et sociétés secrètes au XIX^e siècle*, Paris, les Belles Lettres, 2015.

mutuel, pour retrouver une régulation du travail d'autant plus importante pour eux, vitale même, que se développe la concurrence internationale et le machinisme¹¹.

Tout change avec la révolution de 1830 et surtout avec l'insurrection lyonnaise de novembre 1831, qui met la question ouvrière sur le devant de la scène¹². L'insurrection est faite par les canuts lyonnais, ces tisseurs de soie en conflit avec les fabricants, c'est-à-dire les marchands, ces derniers refusant au nom des principes de la Révolution et de la loi Le Chapelier de respecter le tarif, le prix du travail, pourtant négocié dans les règles avec les représentants des chefs d'atelier. Lyon, ville alors presque mono-industrielle, et en particulier la commune de la Croix-Rousse où sont situés nombre d'ateliers, se soulève et les canuts prennent l'Hôtel de ville. Cet événement fait découvrir brutalement la question ouvrière, et amène les observateurs à prendre position. D'un côté, les libéraux découvrent la lutte des classes et dénoncent les nouveaux barbares¹³. De l'autre, les républicains, qui se constituent progressivement en force autonome depuis l'automne 1830, mais qui manquent d'une base sociale, s'engouffrent dans la brèche et se présentent comme les défenseurs des ouvriers lyonnais – alors même que les républicains lyonnais qui avaient essayé de profiter de l'insurrection s'étaient vus rejetés par les canuts¹⁴. Ainsi, en décembre 1831, la Société des Amis du peuple, qui se fondera bientôt dans la Société des Droits de l'homme, fameuse société républicaine créée en 1832 et à la tonalité clairement ouvriériste, publie un article de Napoléon Lebon intitulé « La guerre civile » :

« L'ordre va régner à Lyon. [...] On voit dans cette insurrection d'une cité la manifestation partielle d'un mal généralement senti. Les citoyens qui devraient être unis dans un intérêt commun de liberté et de bonheur, sont divisés par des intérêts contraires de classes et d'individus. [...] Les uns possèdent ; les autres se résignent à servir ou bien se révoltent. C'est alors une guerre civile. [...] Le

¹¹ En dehors des références citées *supra*, voir notamment George Joseph Sheridan, *The social and economic foundations of association among the silk weavers of Lyons, 1852-1870*, 2 vol., New York, Arno Press, 1981 ; Michael David Sibal, « The Mutual Aid Societies of Paris, 1789-1848 », *French History*, vol. 3, n°1, 1989, p. 1-30 ; Jacques Rougerie, « Le mouvement associatif populaire comme facteur d'acculturation politique à Paris de la révolution aux années 1840 : continuité, discontinuités », *Annales historiques de la Révolution française*, n°297, 1994, p. 493-516 ; Ludovic Frobert et George Sheridan, *Le solitaire du ravin: Pierre Charnier (1795 - 1857), canut lyonnais et prud'homme tisseur*, Lyon, ENS Éd., 2014.

¹² Ludovic Frobert, *Les Canuts ou La démocratie turbulente: Lyon, 1831-1834*, Paris, Tallandier, 2009

¹³ Ainsi, le 8 décembre 1831, dans le *Journal des Débats*, le libéral Saint-Marc Girardin écrit : « La sédition de Lyon a révélé un grave secret, celui de la lutte intestine qui a lieu dans la société entre la classe qui possède et celle qui ne possède pas. Notre société commerciale et industrielle a sa plaie comme toutes les autres sociétés ; cette plaie, ce sont ses ouvriers. [...] Aujourd'hui, les Barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ni dans les steppes de la Tartarie ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières. [...] C'est là où est le danger de la société moderne ; c'est de là que peuvent sortir les barbares qui la détruiront. »

¹⁴ Fernand Rude, *Les révoltes des canuts: (1831-1834)*, Paris, La Découverte, 2007

profit du travail doit retourner au travailleur. Plus d'hommes qui servent d'instruments à un autre homme ! »¹⁵

On voit bien ici la jonction qui se fait entre un idéal républicain de non-domination et l'intérêt nouveau pour la question du travail et de son organisation. Cette jonction est aussi concomitante de la découverte du socialisme par ces mêmes républicains, par le biais des saint-simoniens, un socialisme conçu comme science sociale à visée philanthropique, consistant à étudier et à comprendre le fonctionnement de la société pour améliorer les conditions de la classe la plus nombreuse, la plus utile et la plus pauvre, c'est-à-dire le prolétariat¹⁶.

Ce mouvement de découverte du monde ouvrier par les républicains, sous l'influence des insurrections ouvrières et du socialisme, connaît aussi sa réciproque. Comme le montre notamment William Sewell, on assiste alors à une récupération, dans le monde ouvrier, du vocabulaire républicain pour reformuler et justifier les revendications anciennes de contrôle du travail¹⁷. C'est là que se mettent en place les premiers éléments d'un républicanisme ouvrier authentique, c'est-à-dire non pas né de la pénétration de la pensée républicaine savante ou partisane chez les ouvriers, mais bien de l'invention proprement ouvrière d'un nouveau républicanisme, par une réinterprétation spécifique de l'histoire et des principes de la Révolution à l'aune des revendications ouvrières de contrôle du travail. On voit notamment alors l'apparition d'une figure rhétorique centrale pour le mouvement ouvrier, celle selon laquelle les ouvriers formeraient un nouveau Tiers-Etat, face à une bourgeoisie qui serait une nouvelle aristocratie, dont le privilège n'est pas le sang, mais la propriété – on trouve l'idée développée par exemple dans l'article « Du progrès social », publié le 9 juin 1833 dans le journal lyonnais *L'Echo de la Fabrique* :

¹⁵ N. L.-B., « La guerre civile », 1831, p. 2-4. Sur la Société des Amis du Peuple et la Société des Droits de l'homme, voir Gabriel Perreux, *Au temps des sociétés secrètes. La propagande républicaine au début de la Monarchie de juillet (1830-1835)*, Paris, Hachette, 1931 ; Jean-Claude Caron, « Elites républicaines autour de 1830 : la Société des Amis du Peuple », in *Révolution et République : l'exception française, actes du colloque de Paris I, 21-26 septembre 1992*, Michel Vovelle et Raymonde Monnier (dir), Paris, Éd. Kimé, 1994, p. 498-510

¹⁶ Jacques Birnberg (dir), *Les socialismes français, 1796-1866 : formes du discours socialiste [actes du colloque, mai 1986]*, Paris, SEDES, 1995 ; Pamela M. Pilbeam, *French Socialists Before Marx: Workers, Women and the Social Question in France*, McGill-Queen's University Press, 2000 ; Pierre Mercklé, *Le socialisme, l'utopie ou la science ? : la « science sociale » de Charles Fourier et les expérimentations sociales de l'Ecole sociétaire au XIXe siècle*, Thèse de doctorat, Université Lumière (Lyon), 2001 ; Loïc Rignol, *Les hiéroglyphes de la Nature : Science de l'homme et Science sociale dans la pensée socialiste en France, 1830-1851*, Thèse de doctorat, Université Paris 8, 2003 ; Andrea Lanza, *La recomposition de l'unité sociale étude des tensions démocratiques chez les socialistes fraternitaires (1839-1847)*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2006.

¹⁷ William Hamilton Sewell, « La confraternité des prolétaires : conscience de classe sous la monarchie de Juillet », *Annales ESC*, vol. 36, n°4, 1981, p. 650-671

« Si une conciliation prompt n'intervenait entre l'aristocratie bourgeoise et les prolétaires [...], il s'établirait nécessairement entre eux la même lutte qui existait, il y a cinquante ans entre les nobles et les vilains ; à cette époque, un homme sorti des rangs du clergé fut assez hardi pour poser et discuter les trois questions suivantes : "Qu'est-ce que le tiers-état ? — TOUT. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? — RIEN. Que demande-t-il ? — A ETRE QUELQUE CHOSE." Qu'à la place du mot *tiers-état* on mette le mot *prolétaire*, et l'on trouvera que ces questions sont encore à l'ordre du jour. Or, on se souvient de ce qu'il advint lorsqu'elles furent posées pour la première fois. »

La fusion s'opère, mais cette fois-ci du côté ouvrier, entre revendication ouvrière et vocabulaire républicain, une rhétorique que l'on trouve reprise et déclinée à partir de 1832-1833 dans la littérature républicaine, chez les socialistes et dans le mouvement ouvrier.

Se répand donc l'idée, au début des années 1830, que la monarchie de Juillet est un régime du privilège propriétaire, privilège politique puisqu'il justifie le suffrage censitaire, privilège économique puisqu'il soutient la loi des maîtres. En conséquence, la République se redéfinit comme la promesse d'une émancipation à la fois économique et politique des prolétaires. Rapidement, un outil s'impose pour réaliser cette émancipation : l'association¹⁸. Là encore, la conception de l'association est initialement très différente dans le monde ouvrier, où elle est revendication d'un contrôle sur l'activité de travail ; chez les républicains, où elle est l'expression d'un droit naturel et le moyen de défendre et de propager l'idée républicaine ; et pour les socialistes, où l'association est un outil de propagande et d'expérimentation. Mais à partir de ces significations différentes s'impose un signifiant commun, l'association, comme maître mot du mouvement d'opposition à la monarchie de Juillet, jusqu'à devenir une véritable « formule messianique »¹⁹. Lors de l'insurrection lyonnaise de 1834, l'idée d'association permet, contrairement à 1831, l'alliance entre canuts et républicains. Après le tournant conservateur de la monarchie de juillet, en 1834-1835, l'association figure, à côté de la réforme électorale et de l'intégration de tous les citoyens dans la Garde nationale, dans toutes les formes d'opposition au régime, et en premier lieu dans les pétitions de la campagne des banquets de 1839-1841, puis de la campagne de 1847-1848 qui

¹⁸ Michèle Riot-Sarcey, *Le procès de la liberté: une histoire souterraine du XIXe siècle en France*, Paris, La Découverte, 2016

¹⁹ Leo A. Loubère, « The Intellectual Origins of French Jacobin Socialism », *International Review of Social History*, vol. 4, n°03, 1959, p. 422.

débouche sur l'insurrection victorieuse du 24 février 1848²⁰. On trouve là une clé de la mobilisation ouvrière sur les barricades et de leur insistance à faire proclamer la République à un Gouvernement provisoire initialement réticent : les ouvriers parisiens se battent alors pour la République, non comme régime, mais comme promesse d'émancipation par l'association.

1848, la Commission du Luxembourg et le républicanisme socialiste ouvrier

Le printemps 1848 voit, sur une très courte période, l'épanouissement puis l'échec d'un projet de républicanisme socialiste ouvrier. Ce projet prend des formes variées et se rapproche d'autres perspectives de République démocratique et sociale qui s'affirment en 1848²¹. Cependant, on peut en identifier une version spécifiquement ouvrière, en ce qu'elle est clairement distincte des projets des républicains radicaux et de la plupart des socialistes savants, qu'elle s'ancre dans l'histoire longue des revendications ouvrières, et qu'elle est définie et portée par des organes de représentation des travailleurs, régulièrement constitués. Ce projet se constitue autour d'une idée centrale : la socialisation démocratique des moyens de production, d'échange et de consommation par le biais de l'association autonome des travailleurs. En quelques mois, l'association ouvrière passe du simple mot d'ordre à un ensemble de réalisations concrètes, la fragmentation des corps d'état et des métiers se trouve mise en question par des projets d'unification de la classe ouvrière, et les projets d'expérimentation de socialistes savants tels qu'Etienne Cabet se voient concurrencés par des projets ouvriers, ancrés dans les rapports de production existants²².

De ce point de vue, une expérience cruciale est celle de la Commission de gouvernement pour les travailleurs, dite Commission du Luxembourg²³. Nommée le 28 février 1848, trois jours après le reconnaissance du droit au travail, pour préparer un projet de réforme sociale, la

²⁰ Alain Gourvitch, « Le mouvement pour la réforme électorale (1838-41) », *La Révolution de 1848*, 1917-1914, p. t.XI, p.93-131, p.185-211, p.265-288, p.345-359, p.397-417 ; t.XII p.37-44, p.95-115, p.173-192, p.256-271 ; t.XIII p.62-81 ; John J. Baughman, « The French Banquet Campaign of 1847-48 », *The Journal of Modern History*, vol. 31, n°1, 1959, p. 1-15 ; Vincent Robert, *Le temps des banquets : politique et symbolique d'une génération, 1818-1848*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010

²¹ Je me permets de renvoyer ici à Samuel Hayat, *Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation en 1848*, Paris, Seuil, 2014.

²² Rémi Gossez, *Les ouvriers de Paris. 1 : L'Organisation, 1848-1851*, Paris, Société d'histoire de la Révolution de 1848, 1968 ; Jacques Rougerie, « Entre le réel et l'utopie : République démocratique et sociale, Association, commune, Commune », in *Genre et utopie. Avec Michèle Riot-Sarcey*, Caroline Fayolle et Laurent Colantonio (dir), Presses universitaires de Vincennes, 2014, p. 273-292.

²³ Françoise Bruand, « La Commission du Luxembourg en 1848 », in *Louis Blanc : un socialiste en République*, Francis Démier (dir), Paris, Créaphis, 2006, p. 107-131

Commission siège à partir du 1^{er} mars à la Chambre haute, au Palais du Luxembourg, et est composée d'élus des corps d'état. On connaît la critique très dure que Karl Marx fait de cette Commission dans *Les Luttes de classes en France* :

« À côté du ministère des Finances, du Commerce, des Travaux publics, à côté de la Banque et de la Bourse s'élevait une *synagogue socialiste* dont les grands prêtres, Louis Blanc et Albert, avaient pour tâche de découvrir la terre promise, d'annoncer le nouvel évangile et de donner de l'occupation au prolétariat parisien. À la différence de tout pouvoir d'État profane, ils ne disposaient d'aucun budget, d'aucun pouvoir exécutif. C'est avec leur tête qu'ils devaient briser les piliers de la société bourgeoise. Pendant que le Luxembourg cherchait la pierre philosophale, à l'Hôtel de Ville on frappait la monnaie qui avait cours. »²⁴

Cette image d'une Commission impuissante, créée pour calmer les ouvriers et pour débarrasser le Gouvernement provisoire de ses deux membres les plus avancés, n'est pas seulement répandue par Marx. On la trouve après coup chez nombre d'acteurs, dont Marc Caussidière, le préfet de police, ou même Louis Blanc lorsqu'il revient sur cette expérience²⁵. Au cours de l'événement, c'est alors un préjugé partagé par les républicains radicaux, qui préfèrent l'action dans les clubs, les sociétés populaires²⁶. Or ces clubs, lieux d'épanouissement du républicanisme radical, sont presque totalement séparés des organisations d'ouvriers de métier, au moins dans un premier temps, et avec quelques exceptions comme à Belleville. Les clubs, décrits le 7 juin par *Le Tocsin des travailleurs* comme « les parloirs de la bourgeoisie », peuvent ponctuellement être en lien avec les organisations de travailleurs, comme dans la préparation de la manifestation du 17 mars, mais le plus souvent il existe un fossé entre ces univers. C'est ce que révèle par exemple la manifestation du 16 avril, tenue à l'initiative des ouvriers des corps d'état, qui se trouve réprimée par les républicains, y compris des clubistes radicaux comme Barbès, sur la base de rumeurs de complot – des rumeurs qu'une simple familiarité avec les ouvriers organisés auraient permis de désamorcer. Marx, arrivé à Paris le 4 mars 1848 – il y reste jusqu'au 10 avril – appartient pleinement au milieu clubiste : ami de Ferdinand Flocon, ancien directeur

²⁴ Karl Marx, *Les Luttes de classes en France*, Gallimard, 2002, p. 20

²⁵ Marc Caussidière, *Mémoires de Caussidière: ex-préfet et représentant du peuple.*, Bruxelles, Société typographique belge, 1849 ; Louis Blanc, *Pages d'histoire de la Révolution de février 1848, par Louis Blanc*, Paris, au bureau du « Nouveau-Monde », 1850

²⁶ Peter H. Amann, *Revolution and mass democracy: the Paris Club movement in 1848*, Princeton, N.J., Princeton university press, 1975

du journal républicain *La Réforme* et membre du Gouvernement provisoire, il participe à fonder un club de travailleurs allemands et rejoint la Société des droits de l'homme, dirigée par Villain, Barbès et d'autres républicains « de la veille »²⁷. En conséquence, il est dans la plus complète ignorance de ce qui a lieu à la Commission du Luxembourg, sur laquelle il reproduit les préjugés des républicains radicaux.

Or il se passe bien autre chose, au Luxembourg, durant les deux mois d'existence de la Commission, que de simples discussions théoriques, même si elles ont effectivement lieu²⁸. La Commission devient aussi et surtout un lieu d'organisation des travailleurs, qui leur permet d'une part de mettre en place un espace autonome de résolution des conflits, à la manière prud'homale, voire de négociation des tarifs, et d'autre part de créer une direction centralisée pour la participation politique des ouvriers en tant que classe. On peut voir cette transformation à l'œuvre dès les premières heures d'existence de la Commission, puisque lors de la première séance, les ouvriers refusent de discuter abstraitement de l'organisation du travail tant que leurs revendications d'une réduction de la journée de travail et de l'abolition du marchandage ne sont pas entendues, et ils menacent de se mettre en grève. La première réalisation de la Commission du Luxembourg est donc de faire adopter, sous la pression de ses membres, une législation sociale adéquate aux revendications des ouvriers et de mettre en place les conditions d'une conciliation entre les représentants des ouvriers et ceux des patrons pour que cette législation soit effectivement appliquée. Cette fonction d'arbitrage, absente du mandat initial de la Commission, est imposée par les travailleurs, et se situe dans la continuité de leurs revendications de contrôle sur le processus de travail. Dans les semaines qui suivent, la Commission devient aussi une force de création d'associations ouvrières de production : à son initiative, un grand atelier coopératif est créé dans les locaux de l'ancienne prison de Clichy, réunissant deux mille associés s'organisant démocratiquement et entre qui règne l'égalité de salaires²⁹. Bientôt ce sont plus de cent associations ouvrières qui sont créées, les délégués de la Commission jouant un rôle central dans cette propagation.

Au-delà de ces réalisations concrètes, en constituant une véritable Assemblée du travail, « les états-généraux du Peuple », pour reprendre les mots de Louis Blanc dans un discours du

²⁷ Samuel Bernstein, « Marx in Paris, 1848: A Neglected Chapter », *Science & Society*, vol. 3, n°3, 1939, p. 323-355

²⁸ Louis Blanc (avec Constantin Pecqueur et François Vidal), *La Révolution de Février au Luxembourg*, Paris, Michel Lévy, 1849.

²⁹ *Actes du Gouvernement provisoire*, p. 109.

28 mars³⁰, la Commission du Luxembourg se met au centre des initiatives ouvrières jusque là éparses, leur permettant de trouver un écho, à travers des pétitions, des délégations, des demandes de règlement de conflit ou des propositions de constitution d'associations industrielles³¹. Ainsi, la Commission du Luxembourg donne aux ouvriers de métier une direction centralisée - comme en témoigne par exemple la réconciliation publique sous son égide des trois principales sociétés compagnonniques le 20 mars³² - capable de devenir une force politique propre, notamment en donnant des consignes de vote pour l'élection de l'Assemblée. Pour la première fois, un organe centralisé de représentation des ouvriers entend prendre en charge la direction de la classe ouvrière en tant que classe, désigner des candidats ouvriers et les faire élire, c'est-à-dire en un mot former un parti politique ouvrier. C'est ce qu'on voit avec la création, le 27 mars, par les délégués du Luxembourg, suite à une proposition des ouvriers du Nord et des membres de la Société fraternelle, politique et philanthropique des ouvriers mécaniciens³³, du Comité central des ouvriers du département de la Seine, qui entend « constituer un comité dirigeant et de donner une centralisation à toutes les forces populaires, livrées jusqu'à ce jour à l'isolement »³⁴. Le suffrage dit universel, en fait masculin, est donc l'occasion pour les ouvriers de se constituer en force politique, unifiée au-delà des barrières de métier.

Le républicanisme ouvrier socialiste se constitue comme courant spécifique dans cette expérience – dont la Commission du Luxembourg n'est qu'un des catalyseurs principaux – de la construction d'une institution autonome de représentation des travailleurs, démocratiquement organisée et entendant permettre le contrôle collectif de la classe ouvrière sur le travail. En cela, ce républicanisme est lié, sans s'y réduire, à l'expérience du suffrage dit universel, en ce qu'elle vient modifier le cadre dans lequel les ouvriers peuvent penser leur place dans la société, leurs pratiques d'organisation et leurs revendications. En 1848, l'égalité de capacité politique devient réellement expérimentée par les ouvriers dans différents aspects de leur vie. L'autorité du patron, du marchand, du propriétaire, devient une brèche dans la logique de l'égalité politique. Si les ouvriers, en tant que citoyens, ont la capacité de décider, à égalité avec les autres, des destinées du pays, alors ils sont certainement fondés et capables à

³⁰ Reproduit dans le *Rapport de la Commission d'Enquête sur l'insurrection qui a éclaté dans la journée du 23 juin et sur les événements du 15 mai*, Paris, Imprimerie de l'Assemblée nationale, 1848, p. 120.

³¹ Rémi Gossez, *Les Ouvriers de Paris. 1 : L'Organisation, 1848-1851*, Paris, Société d'histoire de la Révolution de 1848, 1968, p. 233.

³² Cynthia M. Truant, « Rites, compagnonnages et politique en 1848 », *Socio-anthropologie*, n°4, 1998, p. 55-69

³³ Rémi Gossez, *Les ouvriers de Paris, op. cit.*, p. 247-248

³⁴ Reproduit dans *Les Murailles révolutionnaires, collection complète des professions de foi, affiches, décrets, bulletins de la République, fac-simile de signatures*, [1852], Paris, Bry, 1856, p. 361.

organiser eux-mêmes le processus de production. C'est là le sens politique de la Commission du Luxembourg, au-delà des réalisations concrètes bien réelles menées durant ses deux mois d'existence : elle incarne la capacité politique ouvrière. En cela, elle constitue le pan plus visible d'une expérience cruciale de transformation du rapport des ouvriers organisés à la politique et à la citoyenneté, un rapport constitutif du républicanisme socialiste ouvrier qui s'élabore alors.

Réaliser l'émancipation des travailleurs après juin 1848

Ce républicanisme socialiste ouvrier, aussi rapidement qu'il est apparu, est brutalement écrasé sur les barricades de juin 1848. Cette insurrection, initiée suite à la décision de l'Assemblée constituante de fermer les Ateliers nationaux et d'éloigner de Paris les ouvriers sans travail, n'est certes pas réductible à un sursaut strictement social, si l'on entend par là une lutte de travailleurs désespérés à l'idée de perdre toute ressource³⁵. Elle a cependant un caractère ouvrier, en ce sens qu'elle est en partie faite au nom d'une conception ouvrière de la République comme synonyme de l'émancipation des travailleurs par l'association. Pour autant, l'échec de l'insurrection de juin 1848 ne met pas entièrement fin au républicanisme socialiste ouvrier. En revanche, il permet de trancher une ambiguïté fondamentale de cette idée sur le rapport entre l'émancipation ouvrière et l'Etat : alors que jusque là, le rôle de l'Etat dans la socialisation de la production, de l'échange et de la consommation pouvait être défendu par certains ouvriers organisés, notamment parmi les proches de Louis Blanc, cette solution apparaît désormais peu probable dans un avenir proche. Dès lors, le républicanisme socialiste ouvrier se trouve recentré sur l'association autonome des travailleurs, indépendante à la fois des patrons et de l'Etat. Ce dernier essaie bien de reprendre à son compte l'idée d'association, en la vidant de son sens émancipateur, par l'octroi d'un crédit de trois millions de francs aux associations entre ouvriers, mais aussi et surtout entre patrons et ouvriers, après sélection par un Conseil d'encouragement pour les associations ouvrières, créé le 10 juillet 1848³⁶. Néanmoins, le mouvement autonome pour la création d'associations ouvrières de

³⁵ Louis Hincker et Laurent Clavier, *Aspects du peuple de Paris durant les journées de juin 1848 : espace, république, garde nationale*, Mémoire de maîtrise, Université Paris I, 1989 ; Laurent Clavier, Louis Hincker et Jacques Rougerie, « Juin 1848. L'insurrection », in *1848 : actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Jean-Luc Mayaud (dir), Paris, Creaphis, 2002, p. 123-140 ; Louis Hincker, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007.

³⁶ Archives nationales F/12/4619.

production se poursuit, et même se renforce – comme le résume Rémi Gossez , « à la suite de l'insurrection de juin 1848, la réaction ne laissa d'issue aux sociétés ouvrières, à leur survie, que la forme de la société commerciale »³⁷. Le projet du socialiste Pierre-Joseph Proudhon, élu député en juin à la faveur d'une élection partielle, d'établir une Banque d'échange pourvoyant aux ouvriers un crédit gratuit sur la seule garantie de leur force de travail, rencontre un intérêt nouveau, jusqu'à devenir, sous le nom de Banque du Peuple, un des projets centraux des ouvriers organisés à partir de l'automne 1848³⁸.

Cet éloignement des solutions étatistes ne signifie pas pour autant l'abandon des idées républicaines, au contraire : dans les règlements d'association, les préambules qui les accompagnent, les pamphlets en faveur de l'association ouvrière, les principes de la République démocratique et sociale sont sans cesse mis en avant, mais interprétés comme devant servir de fondement au fonctionnement des associations elles-mêmes. Ainsi, à la fermeture des Ateliers de Clichy sur décision du gouvernement en juillet 1848, quelques dizaines d'ouvriers décident de créer une nouvelle association, qui garde le nom d'*Association fraternelle des ouvriers tailleurs* et s'installe au faubourg Saint-Denis³⁹. Dans cette association, tous les postes à responsabilité (le directeur, le comité de surveillance, le « jury fraternel » censé résoudre les conflits) sont directement élus par l'assemblée générale des travailleurs, se réunissant deux fois l'an. Ce n'est pas une exception, loin de là, notamment grâce à d'anciens délégués du Luxembourg qui écrivent un modèle de règlement, publié et republié dans de nombreux formats et donnant lieu à la publication de plusieurs manuels à destination des travailleurs voulant s'associer⁴⁰. Chaque fois, les principes républicains, et en particulier l'idée que toute autorité légitime doit naître et être organisée exclusivement par le suffrage des personnes concernées, sont au cœur des modalités d'association. Par ce biais, l'expérience républicaine du suffrage devient, pour ces héritiers du républicanisme socialiste ouvrier du printemps 1848, la seule source de légitimité non plus seulement pour l'organisation de l'Etat, mais bien aussi pour l'organisation du travail. C'est ce qui ressort des multiples textes produits par les travailleurs organisés après l'échec de juin 1848, par exemple de l'article de Jules Mallarmet, ancien délégué du Luxembourg :

³⁷ Rémi Gossez, *Les ouvriers de Paris, op. cit.*, p. 315

³⁸ Olivier Chaïbi, *Proudhon et la Banque du peuple, 1848-1849*, Paris, Connaissances et savoirs, 2010.

³⁹ P. André Cochut, *Les Associations ouvrières. Histoire et théorie des tentatives de réorganisation industrielle opérées depuis la révolution de 1848*, Paris, Bureau du National, 1851, p. 28-49.

⁴⁰ Antonyn Romand, *Manuel des associations ouvrières*, Paris, Guiraudet et Jonaust, 1849 ; *Manuel des associations ouvrières, par un délégué du Luxembourg*, Paris, Michel, 1850.

« Le prolétaire ne veut plus être, de par la loi sociale, l'associé d'un patron ; car il ne doit plus y avoir de patrons, mais uniquement des travailleurs égaux. [...] Pour nous donc qui avons la pensée sans cesse fixée sur l'impérissable devise *Liberté, égalité, fraternité, unité, solidarité*, et qui n'en isolons jamais aucun des termes, il n'y a ni *bourgeois*, ni *prolétaires* ; ni *classes riches*, ni *classes pauvres* ; ni *patrons*, ni *ouvriers* ; mais des hommes, des individus, des frères, des citoyens, qu'il faut soumettre indistinctement, absolument, à l'égalité des conditions »⁴¹.

L'association, comprise en un sens républicain, est indissociable de la socialisation démocratique des moyens de production, qui vise à réaliser entre les citoyens une égalité radicale.

Ces expériences concrètes et ces professions de foi égalitaires se trouvent soutenues ou redoublées par les discours accompagnant les projets non pas d'association, mais d'association des associations, qui se succèdent sous la Seconde République. La première, la « société des corporations réunies », est fondée en juin 1848, quelques semaines avant l'insurrection, par d'anciens délégués au Luxembourg, en même temps qu'un *Journal des travailleurs*⁴². Leur *Manifeste des délégués des corporations (ayant siégé au Luxembourg) aux ouvriers du département de la Seine*, largement reproduit dans les journaux rouges au début de juin 1848, est la première tentative de formation d'une force politique autonome, après la dissolution de la Commission du Luxembourg en mai, une force qui entend jouer un rôle à la fois sur le plan électoral et sur le plan économique. Le but de la société est là encore d'organiser le vote ouvrier, mais c'est aussi d'organiser la production, l'échange et la consommation.

« Il faut que dans chaque corps d'état il soit formé un comité chargé des intérêts spéciaux de la profession, ayant pour mission de maintenir les salaires et de préparer l'association par l'étude des procédés techniques, et l'établissement d'un tarif des prix de main-d'oeuvre. [...] Notre rôle à nous, c'est d'organiser les rapports de toutes les industries entre elles ; de régler les lois de l'échange, de créer des débouchés aux produits du travail. »⁴³

⁴¹ « Exigences du prolétariat », *Le Salut du Peuple, journal de la science sociale*, n° 5, 10 avril 1850, p. 9-11.

⁴² Je me permets de renvoyer ici à Samuel Hayat, « Les journaux ouvriers du « printemps rouge ». Le Journal des travailleurs et Le Tocsin des travailleurs », in *Quand les socialistes inventaient l'avenir. 1825-1852*, Bouchet, Thomas et al. (dir), Paris, la Découverte, 2015, p. 293-306.

⁴³ *Manifeste des délégués des corporations (ayant siégé au Luxembourg) aux ouvriers du département de la Seine*, 1848.

Le but de la Société des corporations réunies est donc de former une organisation qui coordonne les différents organes spécifiques à chaque métier, dans le respect de l'autonomie des corps d'état, qui ont à fixer eux-mêmes leurs tarifs, leurs modes de luttes et leurs techniques industrielles. Mais il ne s'agit pas d'un retour au corporatisme, car cette fois-ci c'est le peuple, « cette multitude de producteurs dont la misère est l'apanage », qu'il s'agit d'organiser. Ce dernier point est fondamental : face à l'échec électoral massif des ouvriers, alors même que le suffrage dit universel a été mis en place, il faut que les ouvriers, qui forment la seule classe utile, mettent en place par eux-mêmes et pour eux-mêmes, sans attendre la conquête de l'appareil d'État, les moyens de leur émancipation. C'est la logique du manifeste : puisque l'argent de l'État, qui permet à la bourgeoisie de vivre, vient des producteurs, « pourquoi le peuple attendrait-il, peut-être vainement, une organisation sociale qui pourrait tout au plus lui rendre une faible partie de ce qu'il donne volontairement tous les jours à celui qui l'exploite ? » C'est l'État qui a besoin des producteurs, pas le contraire, ce qui justifie une organisation autonome des travailleurs :

« Plus d'intermédiaires entre le peuple et le gouvernement ! Que le peuple, sans plus attendre, s'organise donc lui-même ! n'est-il pas souverain, le producteur de toute richesse ? [...] Oui, que le peuple veuille l'association, et bourgeois, propriétaires et capitalistes seront bien forcés de consommer ses produits [...]. À l'œuvre donc, peuple souverain ! unis tes forces en un seul faisceau, viens mettre fin à tes misères par la sainte association, que les heureux du siècle, dans leur appréhension égoïste, ont l'audace de traiter d'utopie. L'esclavage est aboli ! Viens, prolétaire, viens signer ton émancipation. »⁴⁴

Il s'agit là de l'expression d'un républicanisme socialiste ouvrier tout à fait spécifique, ancré dans la pensée ouvrière d'avant 1848 mais s'appuyant désormais sur le vocabulaire républicain de la souveraineté du peuple, qui mêle la revendication de longue date de contrôle ouvrier de l'économie, et la logique républicaine du suffrage universel qui s'est déployé – dans les limites étroites du suffrage masculin – avec la révolution de février 1848. Le peuple producteur est le peuple souverain ; en s'organisant de façon autonome, en dehors de l'État, il reconstituera une force politique capable de gérer directement l'économie.

Après l'échec de l'insurrection de juin, ce projet d'association est repris continuellement tout au long de la Seconde République, par des associations comme l'*Union des associations de travailleurs* de Jeanne Deroin et Pauline Rolland, des associations qui subissent la

⁴⁴ *Ibid.*, p. 2.

répression et sont interdites les unes après les autres. Le dernier projet est celui de la Société de la Presse du Travail et son *Almanach des Corporations nouvelles*. La Société est fondée en 1851, et si sa vie est courte, du fait du coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte, c'est une expérience révélatrice du républicanisme socialiste ouvrier. Son bureau est composé de travailleurs de différents métiers, et son rôle est explicitement de renouveler les corporations, mais selon un mode républicain. Le préambule de l'*Almanach* explique dans le détail les raisons pour lesquelles il est nécessaire selon ses auteurs de repenser le corporatisme. Ils ajoutent au rôle traditionnel d'assurance, repris notamment par les sociétés mutuellistes, un but nouveau aux corporations : la propriété collective des moyens de production par les travailleurs eux-mêmes. Les dirigeants de la Société conçoivent celle-ci comme une organisation qui doit hériter du corporatisme, mais un corporatisme transformé par l'expérience politique de la révolution de 1848 :

« La révolution politique de 1848, en donnant à tout homme, indépendamment de toute condition de fortune, le droit d'élire et d'être élu, a rendu à tous les citoyens français la disposition du milliard et demi d'impôts payés par eux. Ce grand acte fut accompli par le suffrage universel. Mais cet acte en appelle un second. Le suffrage universel a remis à tous les contribuables la disposition de l'impôt, il faut qu'une institution analogue fasse participer tous les travailleurs à l'administration des richesses par eux produites. Cette institution, essentiellement morale, c'est au progrès des idées et des mœurs à la fonder par l'Association universelle, (...) association en vue de la possession des instruments de travail, association qui tend à les élever à la condition de FONCTIONNAIRES de la corporation, et à faire disparaître progressivement toutes les distinctions de salariés, de bourgeois et de capitalistes. »⁴⁵

On le voit, le lien est clairement établi ici entre l'égalité politique, réalisée par le suffrage universelle, permettant à tous de gérer à égalité la disposition de l'impôt, la chose publique, et l'égalité économique, atteinte par l'organisation des travailleurs, supposant l'administration en commun de la production. Par l'idée de corporations nouvelles, la Société de la Presse du Travail entend transférer, traduire les principes républicains de la souveraineté populaire à la sphère économique. En cela, cette proposition vient s'inscrire dans une tradition républicaine spécifiquement socialiste et ouvrière, fondée sur la perspective d'une socialisation

⁴⁵ *Almanach des corporations nouvelles*, Paris, Société de la Presse du Travail, 1852, p. 26-27.

démocratique des moyens de production, d'échange et de consommation par l'association autonome des travailleurs.

La révolution de 1848 donne donc naissance à un républicanisme nouveau, socialiste et ouvrier, ancré non pas seulement dans la pensée républicaine, mais dans un projet de long terme initialement extérieur au républicanisme : le projet des ouvriers de métier organisés de retrouver collectivement un contrôle sur le travail. C'est un républicanisme, car il vise l'émancipation du peuple et se donne pour moyen de la réalisation l'extension des logiques de la citoyenneté, ici à la sphère économique. Mais c'est un républicanisme qui n'a rien à voir avec celui qui se développe alors dans l'extrême gauche parlementaire : les Montagnards, héritiers de la Révolution, de Robespierre, de Babeuf, veulent bien sûr l'émancipation des travailleurs, mais ils la pensent dans la sphère publique, par l'inscription dans une citoyenneté unique, marquée par le triomphe du bien commun et la soumission aux règles de l'Etat, sans pensée de l'organisation autonome des travailleurs. Au contraire, le républicanisme socialiste ouvrier un projet de refondation des relations de travail, il se situe dans le monde du travail, au cœur du processus de production, au risque peut-être de renvoyer au second plan et de minimiser la question de l'Etat. On reconnaît bien ici l'ébauche de deux traditions, celles de la gauche ou de l'extrême gauche politique et celle du mouvement syndical, dont la construction progressive se poursuit sous le Second Empire⁴⁶. Ces deux traditions ne sont pas nécessairement antagonistes, comme le prouve les expériences de l'Association internationale des travailleurs puis surtout de la Commune de Paris⁴⁷. Mais il importe de ne pas dissoudre dans un récit trop aisément commun, et le plus souvent au bénéfice du républicanisme social étatiste, la spécificité de ce républicanisme socialiste ouvrier et son apport singulier à la pensée républicaine de l'émancipation.

⁴⁶ Jacques Rougerie, « L'Association ouvrière 1851-1870. Par-delà le coup d'état, la continuité de l'action et de l'organisation ouvrières », disponible sur : <http://www.commune-rougerie.fr/association-ouvriere-1851,fr,8,49.cfm> [consulté le 28 février 2017].

⁴⁷ Jacques Rougerie, *Paris libre, 1871*, Paris, Éd. du Seuil, 2004 [1971] ; Mathieu Léonard, *L'émancipation des travailleurs: une histoire de la Première Internationale*, Paris, la Fabrique éd, 2011.